Essai de stylistique quantitative Duplessis, Bourassa et Lévesque

Denis Monière¹, Dominique Labbé²

¹ Département de science politique – Université de Montréal – Canada – Denis.moniere@umontreal.ca

Abstract

We present a comparison between the "speaches of the Trone" by three Prime Ministers whose impact on Québec's modern history has been very important: Maurice Duplessis, Robert Bourassa et René Lévesque. To analyse their personal styles, we use indices - like richness and specialisation of vocabulary, length an structure of sentenses, grammatical categories' density - which higlight some specificities. Despite strong institutional constraints, each Prime Minister puts a personal mark on his text.

Résumé

Comparaison des discours inauguraux prononcés par les trois Premiers ministres qui ont le plus marqué l'histoire moderne du Québec: Maurice Duplessis, Robert Bourassa et René Lévesque. Afin d'analyser de façon systématique et comparative leur style discursif respectif, nous utilisons une série d'indices comme la richesse et la spécialisation du vocabulaire, la longueur et la structure des phrases, la densité des catégories grammaticales, ce qui permet de dégager les caractéristiques de chacun. Nous montrons qu'en dépit des fortes contraintes institutionnelles imposées par le cadre de ces discours, chaque Premier ministre laisse la marque de son style personnel.

Mots-clés: Style - Stylométrie - Richesse du vocabulaire - Catégorie grammaticale - Phrases - Québec

1. Introduction

La statistique est-elle cantonnée au vocabulaire ou peut-on l'appliquer à d'autres branches des études littéraires et notamment à la stylistique ? Autrement dit, peut-on envisager d'ajouter à la statistique textuelle une branche que l'on nommerait "stylométrie" (mesure du style) ?

La stylistique classique se heurte à plusieurs difficultés. En premier lieu, la question "Qu'est-ce que le style ?" reçoit des réponses assez diverses comme en témoignent les actes du colloque tenu à Paris en 1991 (Molinié et Cahné, 1991). Naturellement, les observations conduites sur tel ou tel auteur dépendront d'abord de la réponse qu'on aura apportée à cette question. Mais, de plus, le choix des mesures ne doit pas être effectué arbitrairement en fonction de l'intuition du chercheur ou de sa connaissance intime de l'œuvre : c'est par exemple, ce qu'on a reproché aux études de L. Spitzer. Le choix des indices doit se faire a

² Cerat Institut d'études politiques de Grenoble – France – Dominique.labbe@iep.upmf-grenoble.fr

priori en fonction d'hypothèses portant sur la langue et sur le genre littéraire. En second lieu, le relevé de ces traits caractéristiques doit être automatique — ou au moins suivre une procédure rigoureuse et viser l'exhaustivité — afin que la mesure ne soit pas dépendante de l'observateur. Enfin, faute de connaître l'usage "normal" dans la société et l'époque de l'auteur étudié, ces mesures doivent porter sur plusieurs œuvres afin d'établir des comparaisons. En effet, la définition la plus classique est incontestablement celle qui fait du style "une manière d'être distinctive" qui marque non pas tant l'originalité que la particularité de l'expression (M. Cressot). Cette définition peut s'appliquer à toutes les productions et à tous les comportements humains, mais elle a surtout été employée dans les arts plastiques, en architecture et en littérature pour catégoriser des oeuvres. Appliqué au discours, le concept de style désignerait donc l'ensemble des traits distinctifs — autres que la fréquence d'emploi des mots — qui caractériseraient un auteur et le distingueraient des autres. Bref, si l'on définit le style comme une façon particulière de dire les choses, la statistique devient un outil efficace qui permet de mesurer objectivement les différences entre plusieurs auteurs ou encore les différences entre les diverses productions d'un auteur, la base de comparaison étant alors établie par l'ensemble des corpus traités.

En matière de style, la recherche d'indicateurs statistiques a été esquissée à plusieurs reprises par C. Muller, notamment dans ses travaux sur le théâtre classique. Elle a été reprise dans ceux d'É. Brunet sur J. Giraudoux, de B.-M. Kylander sur Molière et de C. Bernet sur Racine. L'application de la statistique à l'analyse du style des hommes politiques est beaucoup moins fréquente. Signalons à cet égard, l'étude du général de Gaulle par J.-M. Cotteret et R. Moreau, celle de J. Roche sur les candidats aux élections présidentielles de 1965 et 1969.

Nous avons également mené quelques expériences, notamment sur F. Mitterrand et sur C. de Gaulle, qui suggèrent que la stylométrie pourrait se développer dans trois directions : une caractérisation synthétique autour de la notion de "richesse lexicale" ; une étude détaillée des parties du discours ; la longueur et la construction de la phrase.

Pour illustrer ces voies de recherche, nous proposons une analyse comparative des styles des Premiers ministres québécois à partir d'une base de données qui regroupe tous les discours du trône, autrement appelés "discours inauguraux", prononcés entre 1945 et 1999 (voir Monière, 2000 ; Labbé-Monière, 2001). Les discours du trône étant relativement formalisés et contenant tous les énoncés d'intentions législatives des gouvernements, ils constituent un matériau de choix pour la comparaison puisqu'ils nous permettent de neutraliser le contexte de l'énonciation. De cet ensemble de discours, nous avons isolé ceux de trois Premiers ministres qui ont marqué l'histoire politique du Québec : Maurice Duplessis (1945-59 soit 22 435 mots), Robert Bourassa (1970-76 et 1985-92 : 49 562 mots) et de René Lévesque (1977-84 : 77 619 mots).

2. La richesse lexicale

Dans sa relation à l'auditoire et à l'objet qu'il traite, un auteur peut choisir la diversité de l'expression — il mobilisera alors un vocabulaire étendu au risque de brouiller son message — ou au contraire la simplicité, sans reculer devant la répétition. Selon la méthode "canonique" développée par C. Muller (Muller, 1977), pour évaluer cette "richesse du lexique" mobilisé, il faut "réduire" tous les textes comparés à la taille du plus petit et calculer le nombre de vocables différents qu'ils contiendraient s'ils avaient tous cette taille normalisée : ici les 22 435 mots prononcés devant le parlement provincial par M. Duplessis entre 1945 et 1958. La première ligne du tableau I donne les résultats de l'expérience et fait apparaître des

différences dont on ne soupçonne pas l'ampleur à la simple lecture des textes. D'un côté, R. Bourassa et, plus encore, M. Duplessis semblent privilégier la simplicité sans craindre la lourdeur. A l'inverse, les propos de R. Lévesque présentent une richesse lexicale considérablement plus grande (40% supérieure à celle de M. Duplessis).

En fait, cette mesure présente deux inconvénients. L'absence d'une norme de référence interdit de qualifier, dans l'absolu, de "lexicalement pauvre" le discours des uns et de "riche" celui du leader indépendantiste. De plus, la méthode de C. Muller n'est pas neutre : elle "avantage" quasi-systématiquement les textes les plus longs (ici le sous-corpus Lévesque) car, en fait, elle mélange plusieurs dimensions qu'il faut mesurer séparément, notamment la diversité et la spécialisation du vocabulaire (Hubert-Labbé, 1994).

L'indice de diversité mesure la propension plus ou moins grande d'un auteur à diversifier l'expression ou à fuir la répétition. Cet indice, appelé V' mesure le nombre de mots différents observés dans toutes les tranches — ici de 1000 mots contigus — que l'on peut extraire d'un texte, estimé à l'aide du modèle de partition du vocabulaire (Labbé et Al, 1988; Alvarez et Al, 2000a). L'indice neutralise ainsi les différences de tailles entre les textes et fournit une norme de comparaison entre corpus (à condition qu'ils aient été dépouillés rigoureusement selon la même norme). On voit que, en moyenne, M. Duplessis emploie 361 mots différents dans un empan de 1.000 mots, contre 395 pour Lévesque. La différence entre les deux hommes n'est donc pas si grande que pouvait le laisser croire la méthode du raccourcissement. De plus, cette diversité est proche de la moyenne observée sur l'ensemble des interventions radio-télévisées du général de Gaulle (364 mais 391 en excluant les conférences de presse qui se rapprochent un peu du style "oral" nécessairement plus dépouillé). En revanche, la simplicité lexicale des discours de R. Bourassa se trouve pleinement confirmée : il y a donc là un choix conscient d'un style de communication à l'opposé de celui de R. Lévesque qui fut son grand rival.

L'indice de spécialisation mesure l'adaptation de l'auteur au thème abordé ou à l'inverse sa propension à employer le même vocabulaire quel que soit le sujet traité. On aura d'un côté un vocabulaire "général" employé quel que soit le sujet et, de l'autre, des vocabulaires "localisés" ou spécifiques qui sont utilisés pour traiter un thème et un seul. Lorsque l'indice est supérieur à 25%, la spécialisation peut être considérée comme forte, comme moyenne lorsqu'il se situe entre 25 et 15% et elle est faible lorsqu'il est inférieur à 15%. Les indices de diversité et de spécialisation sont très significatifs pour les grands corpus homogènes, ils le sont beaucoup moins pour les corpus hétérogènes où le contexte d'énonciation varie.

Indices	Duplessis	Bourassa	Lévesque
Richesse V (22 435)	1 953	2 056	2 728
Diversité V (1 000)	361	292	395
Spécialisation	7.5 %	29.1 %	5.0 %

Tableau 1. La richesse du vocabulaire

C'est donc R. Lévesque qui a la spécialisation la plus faible, c'est-à-dire qu'il utilise moins de mots particuliers pour traiter les différents thèmes qu'il aborde. Ces caractéristiques (forte diversité et faible spécialisation) correspondent au style du bon journaliste qui doit soigner son expression, tout en étant généraliste et en essayant, si possible, de ne pas employer un vocabulaire trop technique. Le discours de R. Bourassa se caractérise, quant à lui, par l'emploi d'un vocabulaire fortement spécialisé pour aborder les différents thèmes couverts. A cet

égard, il fait exception à la règle, car la tendance aux généralités semble être une caractéristique que l'on rencontre chez la plupart des hommes politiques notamment les Premiers ministres québécois ou les Présidents français qui obtiennent des indices de spécialisation beaucoup plus faibles (par exemple, 5% et 2% pour C. de Gaulle et F. Mitterrand). Une autre explication doit cependant être mentionnée : certains discours prononcés par R. Bourassa résultent en partie d'un "collage" de notes fournies par les ministres qui portaient sur les projets législatifs de leur administration. En revanche, les déclarations de M. Duplessis comme celles de R. Lévesque étaient œuvres plus "personnelles" (ceci a été contrôlé par des entrevues réalisées auprès de proches conseillers de ces Premiers ministres). Là encore, l'indice mesure donc bien les "choix" effectués par les locuteurs. Ces caractéristiques se trouvent confirmées par l'examen des "parties du discours" (les différentes catégories grammaticales propres au français).

3. Les parties du discours

La normalisation et la lemmatisation d'un corpus permettent d'associer à chaque forme graphique un lemme comprenant un "mot vedette" et un code renvoyant à sa catégorie grammaticale (Labbé, 1990a). Nous avons ainsi la possibilité de reconstituer la "topographie grammaticale" d'un auteur et surtout de la comparer avec celles d'autres auteurs. Les données en pourcentage que nous présentons dans le tableau suivant reflètent la proportion des emplois des différentes catégories grammaticales par rapport à l'ensemble du corpus québécois ce qui permet de repérer celles qui sont sur-employées ou sous-employées par un Premier ministre. Par exemple, la première ligne indique que, lorsque l'ensemble des Premiers ministres emploient 100 noms propres, M. Duplessis n'en utilise que 77 (déficit d'un tiers) et R. Lévesque moins de 73. A l'inverse, R. Bourassa se caractérise par un net excédent de mots à majuscules, ce qui traduit probablement un discours plus ancré dans l'espace (noms de lieux) et dans la société, au moins la société politique (noms de personnes).

Ce tableau révèle des caractéristiques contrastées entre les trois chefs : celui de l'Union nationale se caractérisant par un suremploi du groupe nominal (substantifs, adjectifs, déterminants et prépositions), et notamment un excédent considérable d'adjectifs ; celui du Parti libéral privilégie également le groupe nominal, mais il est plutôt orienté vers les substantifs et les noms propres, et enfin, le chef du Parti québécois préfère nettement le groupe verbal (pronoms, adverbes, verbes) et les nombres.

Tableau 2. Densité des catégories grammaticales par Premier ministre (100% = moyenne du corpus total)

	Duplessis	Bourassa	Lévesque
Noms propres	77,0	129,5	72,6
Verbes	93,0	84,6	112,3
Substantifs	105,2	114,9	84,5
Adjectifs	151,0	102,2	86,3
Pronoms	71,2	58,5	156,4
Adverbes	62,6	59,1	193,3
Nombres	92,1	104,5	111,2
Déterminants	105,5	114,7	84,5
Préposition	93,7	112,5	94,0
Conjonction	117,2	86,2	114,0

Selon l'interprétation dominante chez les théoriciens du style, un excédent du groupe verbal signifie une tension et un goût pour l'action car le verbe implique un sujet et une action, donc une confrontation avec la réalité alors que le suremploi de groupes nominaux implique une propension à la stabilité et à la conservation. Si nous suivons ce raisonnement, nous constatons que l'excédent du groupe verbal chez R. Lévesque est de 50 % — par rapport à la moyenne des 49 déclarations — et le déficit de - 40 % et de - 33 %, respectivement chez R. Bourassa et chez M. Duplessis qui se ressemblent beaucoup sous ce rapport. Si on se fie à cet indicateur, on peut en déduire que R. Lévesque adopte un style discursif caractéristique des hommes d'action alors que M. Duplessis et R. Bourassa semblent plus intéressés par l'exercice et la conservation du pouvoir. Dans une étude antérieure, nous avons observé que J. Chirac et F. Mitterrand avaient également tendance à fuir le groupe verbal et à transformer les verbes en substantifs alors que C. de Gaulle utilisait une proportion plus importante de verbes et d'adverbes. Mais les trois Premiers québécois accusent encore ce contraste entre les hommes pour qui la politique est action et ceux pour qui elle se résume à l'exercice du pouvoir.

Naturellement, cette mesure synthétique n'épuise pas la richesse des informations données par la lemmatisation (mode des verbes, catégorie des pronoms, des déterminants...) mais elle suggère qu'il existe probablement entre les auteurs des différences de grande ampleur qui n'ont jamais été nettement aperçues auparavant. Il en est de même pour la longueur et la structure des phrases.

4. La longueur des phrases

Nous considérons comme "phrase" toute suite de mots délimitée par le point ou, lorsqu'ils sont suivis d'un mot commun en majuscules, par les trois points de suspension, le point d'interrogation, le point d'exclamation.

L'étude de la phrase du général de Gaulle, menée par J.-M. Cotteret et R. Moreau, a montré que la longueur des phrases est un indice du style d'un auteur. M. Cressot écrivait à ce propos que "La phrase longue répond à une vision totale et complexe et à une volonté de rendu synthétique." Elle est l'outil de la démonstration. La phrase courte présente une vision fragmentaire et nette. Elle est plus incisive et appropriée à l'argumentation et à la polémique.

Naturellement, un même orateur utilise généralement ces deux types. De ce point de vue, M. Duplessis présente presque un cas d'école (graphique ci-dessous). Ses discours mélangent, en proportion presqu'égale, les deux types de phrases. Il s'y ajoute une troisième population plus réduite en nombre, de distribution fortement asymétrique à droite et avec un mode aux alentours de 45 mots.

L'examen du contenu de ces trois populations montre une nette spécialisation : les phrases les plus courtes sont dominées par la visée polémique, celles de dimension moyenne sont en majorité occupées par le bilan de l'action passée et la situation actuelle de la province, les phrases très longues sont consacrées à l'exposé du programme législatif. Comme l'avaient déjà indiqué C. Bureau et F. Richaudeau, les phrases exceptionnellement longues sont celles qui révèlent le mieux les thèmes privilégiés par chacun des auteurs et leur manière de construire leur raisonnement. M. Duplessis, comme R. Bourassa procèdent surtout par empilement, attachant les propositions les unes aux autres par des conjonctions de coordination alors que R. Lévesque utilise des procédés plus complexes d'enchassement grâce à la subordination.

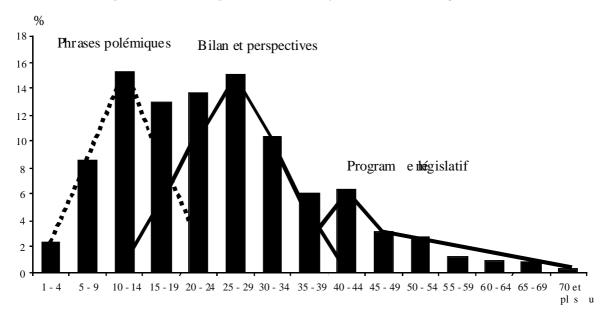


Tableau 3. Les phrases de M. Duplessis classées en fonction de leur longueur (en % du total).

Les deux autres orateurs présentent cette même caractéristique mais moins nettement tranchée. Il est vrai que, de 1945 à 1958, les déclarations de M. Duplessis suivent un canevas assez semblable, ce qui peut expliquer la séparation si nette des trois populations de phrases.

Pour permettre une comparaison entre les trois Premiers ministres, nous sélectionnons quelques indicateurs synthétiques : le nombre de mots moyens par phrase, la variation relative de cette longueur (rapport de l'écart type à la moyenne en pourcentage), le mode principal, la médiane et la médiale (tableau 4). Rappelons que la médiane partage la population étudiée en deux parties égales (la moitié des phrases en dessous de cette valeur centrale et l'autre moitié au dessus) alors que la médiale partage la totalité du caractère étudié (les phrases inférieures à la médiale occupent 50% de la surface du corpus, celles supérieures à la médiale, l'autre moitié).

	Duplessis	Bourassa	Lévesque
Moyenne (mots)	30.5	32.0	36.2
Variation relative %	52.6	53.5	53.5
Mode (mots)	19	21	23
Médiane (mots)	28	29	33
Médiale (mots)	34	37	43

Tableau 4. La longueur des phrases

C'est donc le chef du Parti québécois qui a la phrase la plus longue et, comme nous le verrons plus bas, la plus complexe ; ses phrases sont même plus longues que celles de F. Mitterrand qui durant son premier septennat a prononcé en moyenne 33 mots par phrase R. Lévesque aurait développé un style plus emphatique que ses deux homologues au risque cependant d'une perte d'information plus importante dans la communication... En effet, la médiale peut aussi se lire en termes de quantité d'information ou en temps de communication. Chez R. Lévesque, la moitié de l'information était transmise par des phrases de plus de 43 mots, c'est-à-dire des périodes oratoires dont la longueur et la complexité dépassaient probablement la

capacité d'absorption de la plupart des auditeurs ; ou encore que son auditoire était exposé pendant la moitié du temps à ces tunnels difficiles à décrypter...

Cependant la longueur n'est qu'un indice de la complexité. Pour confirmer cette intuition, il est nécessaire d'examiner également la structure des phrases.

5. La structure des phrases : la ponctuation

Nous utiliserons la ponctuation pour décrypter et comparer la structure des phrases privilégiée dans les discours des trois Premiers ministres (tableau 5).

L'usage intensif de la virgule indique une phrase compliquée comprenant plusieurs parties ou thèmes. Le suremploi du point d'interrogation peut signifier soit que l'auteur n'a pas toutes les réponses, qu'il est moins affirmatif qu'un autre, ou à l'inverse, qu'il est plus affirmatif, qu'il induit la réponse ou qu'il aime provoquer son auditoire en employant l'interrogation rhétorique, ce qui était souvent le cas chez F. Mitterrand. De même, l'usage des tirets ou des parenthèses indique qu'un auteur introduit des incises, des précisions, des développements subsidiaires dans le corps de la phrase, ce qui traduit une pensée complexe, hésitante ou polémique puisque la citation peut aussi être un moyen d'attaque contre celui que l'on cite...

Duplessis Lévesque Bourassa Virgule par phrase 1.55 1,4 2.32 Point d'interrogation (effectifs absolus) 2 9 29 0 5 Point d'exclamation (effectifs absolus) 1 Guillemets (effectifs absolus) 19 10 150 15 32 Tirets (effectifs absolus) 164 0 Parenthèses (effectifs absolus) 2 0

Tableau 5. La ponctuation

L'analyse de la ponctuation confirme les tendances observées à travers les autres indicateurs : à savoir que le style de R. Lévesque se démarque nettement de ses deux homologues puisqu'il a une plus grande propension à employer les virgules, les points d'interrogation, les tirets et les guillemets. Il s'appuie plus souvent sur les propos des autres et introduit plus de diversité dans la construction par un usage surabondant des tirets qui servent à démarquer les incises ou à empiler par énumération les principaux points d'un programme particulier.

La formulation interrogative utilisée par R. Lévesque ressemble beaucoup à celle pratiquée par F. Mitterrand. La phrase interrogative interpelle l'auditeur pour qu'il adhère aux idées de l'orateur. Il s'agit d'une forme affirmative déguisée :

"C'est ça l'offre de négociation du Premier ministre fédéral? Et on voudrait que nous participions allègrement à une pareille reprise de la farce et de la tricherie dont nous venons de sortir? Non, la réponse est simple. (...) Cela dit, cependant, l'horizon serait-il devant nous si incertain qu'il nous interdise de penser au progrès et au développement, de songer activement à cette société québécoise de plus en plus forte et de plus en plus sûre d'elle-même dont nous parlions le mois dernier? La réponse, c'est non. Bien au contraire."

Ce procédé de l'interrogation rhétorique enferme l'auditeur dans une conclusion à sens unique. R. Lévesque utilise d'autres formes d'interrogation qui servent à accentuer l'importance du propos. Ces phrases emphatiques débutent par les locutions suivantes : "Est-il besoin d'ajouter..." "Est-il besoin de souligner...", "Puis-je souligner...", "Est-il besoin de dire..."

Naturellement, la ponctuation n'est qu'un des indices de la construction des phrases. La lemmatisation des corpus ouvre la voie à une analyse logique automatique qui repérera les propositions principales et subordonnées, les compléments d'objets, circonstanciels, etc., débouchant sur une véritable stylométrie fonctionnelle et structurale.

6. Conclusions

Naturellement, il n'était pas possible d'entrer plus dans le détail des trois portraits "stylistiques". Nous espérons avoir suggéré combien les conclusions peuvent être riches et éclairantes. En dépit du caractère formalisé du discours du trône, qui contient beaucoup de figures imposées, les indicateurs présentés dans cette brève communication mettent en relief des différences importantes entre les trois Premiers ministres. Chacun a donc laissé la marque de son style personnel ce qui tend à montrer que la contrainte institutionnelle n'annule pas les effets de personnalité — ou ceux des stratégies de communication politique — et que la statistique textuelle permet de saisir ces différences.

En l'état actuel de nos recherches, il est évidemment difficile de trancher entre ceux qui voient dans le style la manifestation la plus profonde de la personnalité — on connaît la célèbre formule de Buffon : "le style c'est l'homme" — et ceux qui pensent que le style est largement influencé par le genre de l'oeuvre, le contenu de celle-ci, la stratégie de communication... Mais la statistique textuelle peut renouveler ce débat en fournissant les moyens de vérifier empiriquement les arguments des uns et des autres.

En tout état de cause, nos études suggèrent qu'il n'est pas possible de retenir l'idée selon laquelle le style serait ce qu'il y a de plus superficiel dans une œuvre ou un discours, une simple ornementation qui s'ajouterait au contenu. Les mesures proposées permettent de retrouver des caractéristiques profondes sur lesquelles la conjoncture ou les décisions circonstancielles ont probablement peu de prise...

Enfin, nous voudrions souligner que la "stylistique quantitative", que nous appelons de nos vœux, ne pourra se développer que si l'on met à la disposition des chercheurs des corpus de vastes dimensions aisément exploitables, ce qui suppose deux opérations successives : une normalisation soigneuse de la graphie des mots et une lemmatisation, tout aussi soigneuse, de chacun d'entre eux. A ce prix, la statistique textuelle pourra renouveler assez profondément aussi bien les études littéraires que l'analyse de la communication moderne.

Références

Alvarez R., Becue M. et Lanero J.-J. (2000a). Vocabulary Diversity and its Variability: A Tool for the Analysis of Discoursive Strategies. Application to the Investiture Speeches of the Spanish Democracy. Rajman M. et Chappelier J.-C. eds. *Actes des 5^e journées internationales d'analyse des données textuelles*. Lausanne, EPFL, 2000, vol 1, p 111-118.

Alvarez R., Becue M. et Lanero J.-J. (2000b). Le vocabulaire gouvernemental espagnol (1979-1996). *Mots*, 62, mars 2000, p 31-47.

Bernet C. (1983). Le vocabulaire des tragédies de Racine. Paris, Slatkine-Champion.

Brunet É. (1978). Le vocabulaire de Jean Giraudoux. Genève-Paris, Slatkine-Champion.

Buffon (1753). Discours sur le style. Castelneau, Climats, 1992.

Bureau C. (1976). Linguistique fonctionnelle et stylistique objective. Paris, PUF.

Cotteret J.-M. et Moreau R. (1969). Le vocabulaire du Général de Gaulle. Paris, A.Colin.

Cressot M. (1974). Le style et ses techniques. Paris, PUF.

Hubert P. et Labbé D. (1994). Vocabulary Richness, *Communication au congrès de l'ALLC-ACH*. Paris, La Sorbonne (Reproduit dans *Lexicometrica*, 0, 1997).

Kylander B.-M. (1995). Le vocabulaire de Molière. Goteborg, Acta Universitatis Gothoburgensis.

Labbé D. (1983). François Mitterrand: essai sur le discours. Grenoble, La pensée sauvage.

Labbé D., Thoiron P. et Serant D. (1987). *Etudes sur la richesse et la structure lexicales*. Paris-Genève, Slatkine-Champion.

Labbé D. (1990a). Normes de saisie et de dépouillement des textes politiques. Grenoble, Cahier du CERAT.

Labbé D. (1990b). *Le vocabulaire de François Mitterrand*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Labbé D. (1998). La richesse du vocabulaire politique : de Gaulle et Mitterrand. *Mots chiffrés et déchiffrés: mélanges offerts à Étienne Brunet*, Paris, Champion, p. 173-186.

Labbé D. et Monière D. (2000). La connexion intertextuelle. Application au discours gouvernemental québécois. Rajman M. et Chappelier J.-C. eds. *Actes des 5^e journées internationales d'analyse des données textuelles*. Lausanne, EPFL, 2000, vol 1, p 85-94.

Labbé D. et Monière D. (2001). Le discours gouvernemental. Canada, Québec, France, 1944-2000. Grenoble, CERAT.

Molinié G. (1991). Eléments de stylistique française. Paris, PUF.

Molinié G. et Cahné P. eds (1994). Qu'est-ce que le style ?. Paris, PUF.

Monière D. (2000). Cinquante ans de discours inauguraux au Québec (1944-1996). *Mots*, 62, mars 2000, p 48-62.

Muller C. (1968). Étude de statistique lexicale, le vocabulaire du théâtre de P.Corneille. Paris, Larousse.

Muller C. (1977). Principes et méthodes de statistique lexicale. Paris, Hachette.

Rastier F. (1987). Sémantique interprétative. Paris, PUF.

Rastier F. (1989). Sens et textualité. Paris, PUF.

Richaudeau F. (1988). Ce que révèlent leurs phrases. Paris, Retz.

Riffaterre M. (1971). Essais de stylistique structurale. Paris, Flammarion.

Roche J. (1971). Le style des candidats à la Présidence de la République 1965, 1969. Toulouse, Privat.

Spitzer L. (1970). Etudes de style. Paris, Gallimard

JADT 2002 : $6^{\rm es}$ Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles